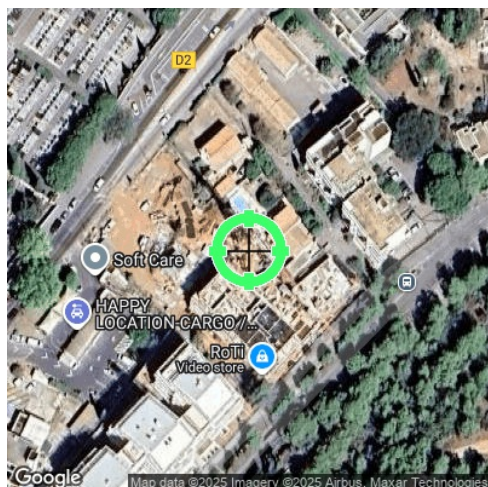


Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier



Réalisé en ligne* par	KALIVERIF
Numéro de dossier	1823
Date de réalisation	09/09/2025
Localisation du bien	Programme Kaufman Boulevard Grangent 34200 SETE
Section cadastrale	000 BM 147, 000 BM 3, 000 BM 49
Altitude	30.49m
Données GPS	Latitude 43.40511 - Longitude 3.664243
Désignation du vendeur	Kaufman & Broad Languedoc
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **KALIVERIF** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans l'Obligation Légale de Débroussaillage			EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par submersion marine	Approuvé le 25/01/2012	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Érosion ou Recul du trait de côtes et de falaises	Approuvé	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif ⁽¹⁾	EXPOSÉ **	-
-	Effet de Surpression	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-
-	Effet Thermique	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-
-	Effet Toxique	Informatif ⁽¹⁾	NON EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

⁽¹⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Annexes : Arrêtés

Etat des risques

En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement, de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme et du Titre III du livre 1er du Code Forestier

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° n°DDTM34-2023-07-14102

du 24/07/2023

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

Programme Kaufman Boulevard Grangent
34200 SETE

Cadastre

000 BM 147, 000 BM 3, 000 BM 49

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

prescrit ☐

anticipé ☐

approuvé ☐

date

¹ oui ☐ non ☒

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

autres

inondation ☐

crue torrentielle ☐

mouvements de terrain ☐

avalanches ☐

sécheresse / argile ☐

cyclone ☐

remontée de nappe ☐

feux de forêt ☐

séisme ☐

volcan ☐

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

² oui ☐ non ☒

² si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS**

prescrit ☐

anticipé ☐

approuvé ☐

date

³ oui ☐ non ☒

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

:

mouvements de terrain ☐

autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

⁴ oui ☐ non ☒

⁴ si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES**

prescrit ☐

approuvé ☐

date

⁵ oui ☐ non ☒

⁵ si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique ☐

effet thermique ☐

effet de surpression ☐

projection ☐

risque industriel ☐

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement

oui ☐ non ☒

> L'immeuble est situé en zone de prescription

⁶ oui ☐ non ☒

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en

zone 1
très faible ☐

zone 2
faible ☒

zone 3
modérée ☐

zone 4
moyenne ☐

zone 5
forte ☐

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)

NC* ☐ oui ☐ non ☒

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux obligations légales de débroussaillage (OLD)

> Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☒ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

> L'immeuble est situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n°2024-531 du 10 juin 2024 oui ☒ non ☐

> L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. NC* ☒ oui ☐ non ☐

* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de la commune)

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? oui ☐ non ☐

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique

> L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement

Carte Sismicité, Zonages Réglementaires, Règlements concernant le bien, Fiche d'information sur le risque Sismique, Fiche d'information sur l'Obligation Légale de Débroussaillage, Liste des arrêtés portant connaissance de l'état de Catastrophes Naturelles.

Vendeur - Acquéreur

Vendeur	Kaufman & Broad Languedoc	
Acquéreur		
Date	09/09/2025	Fin de validité 09/03/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalsrks.com>
© 2025 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 559 256



Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hérault

Adresse de l'immeuble : Programme Kaufman Boulevard Grangent 34200 SETE

En date du : 09/09/2025

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	☐
Inondations et coulées de boue	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	☐
Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	☐
Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	28/01/2000	11/02/2000	☐
Inondations et coulées de boue	03/09/1999	03/09/1999	28/01/2000	11/02/2000	☐
Inondations et coulées de boue	02/12/2003	03/12/2003	19/12/2003	20/12/2003	☐
Inondations et coulées de boue	04/10/2013	04/10/2013	21/01/2014	24/01/2014	☐
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	27/11/2014	29/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	☐
Inondations et coulées de boue	22/10/2019	23/10/2019	18/11/2019	30/11/2019	☐
					☐

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : Kaufman & Broad Languedoc

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

Département : Hérault

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr, Etalab

Commune : SETE

Parcelles : 000 BM 147, 000 BM 3, 000 BM 49

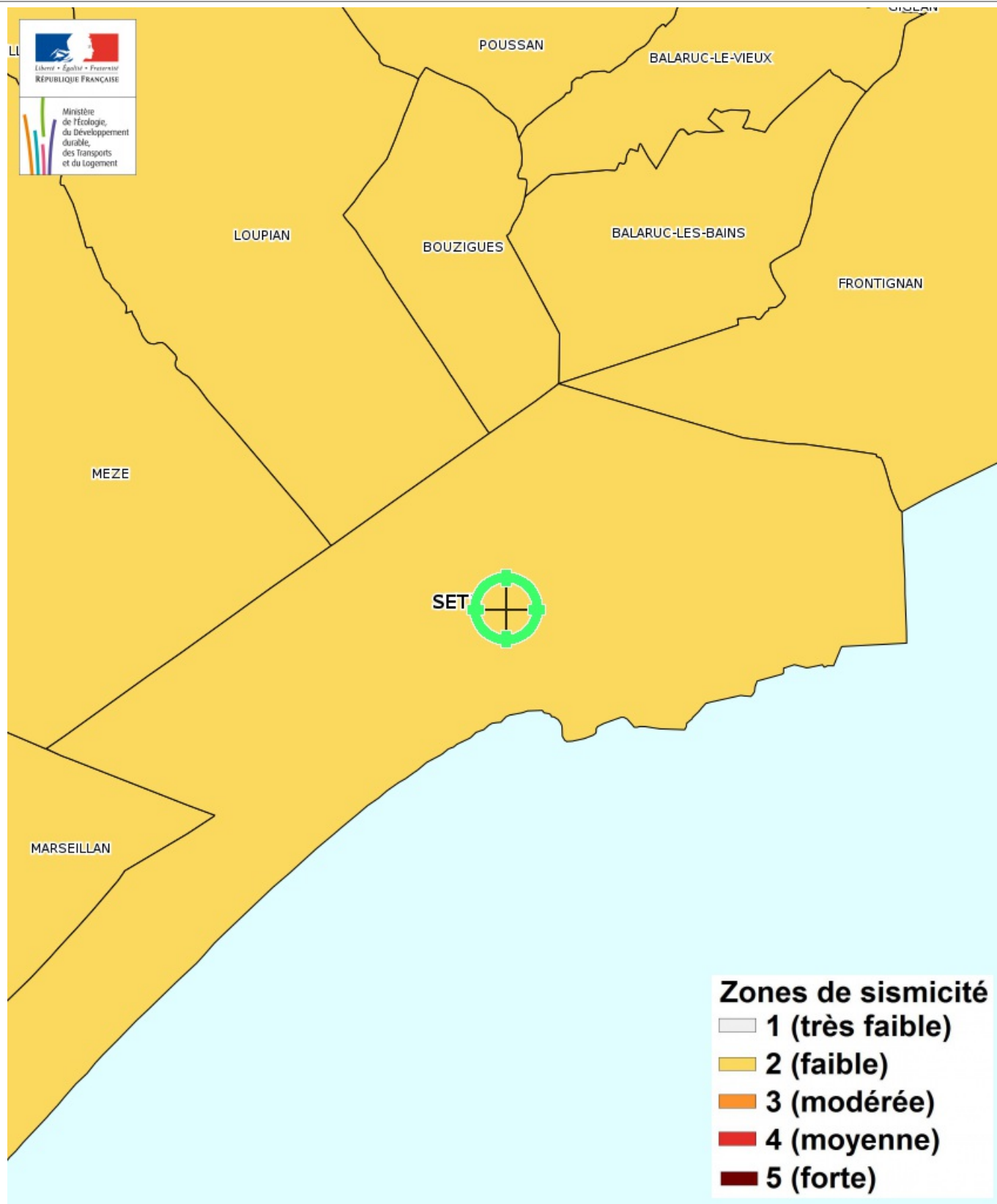


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Hérault

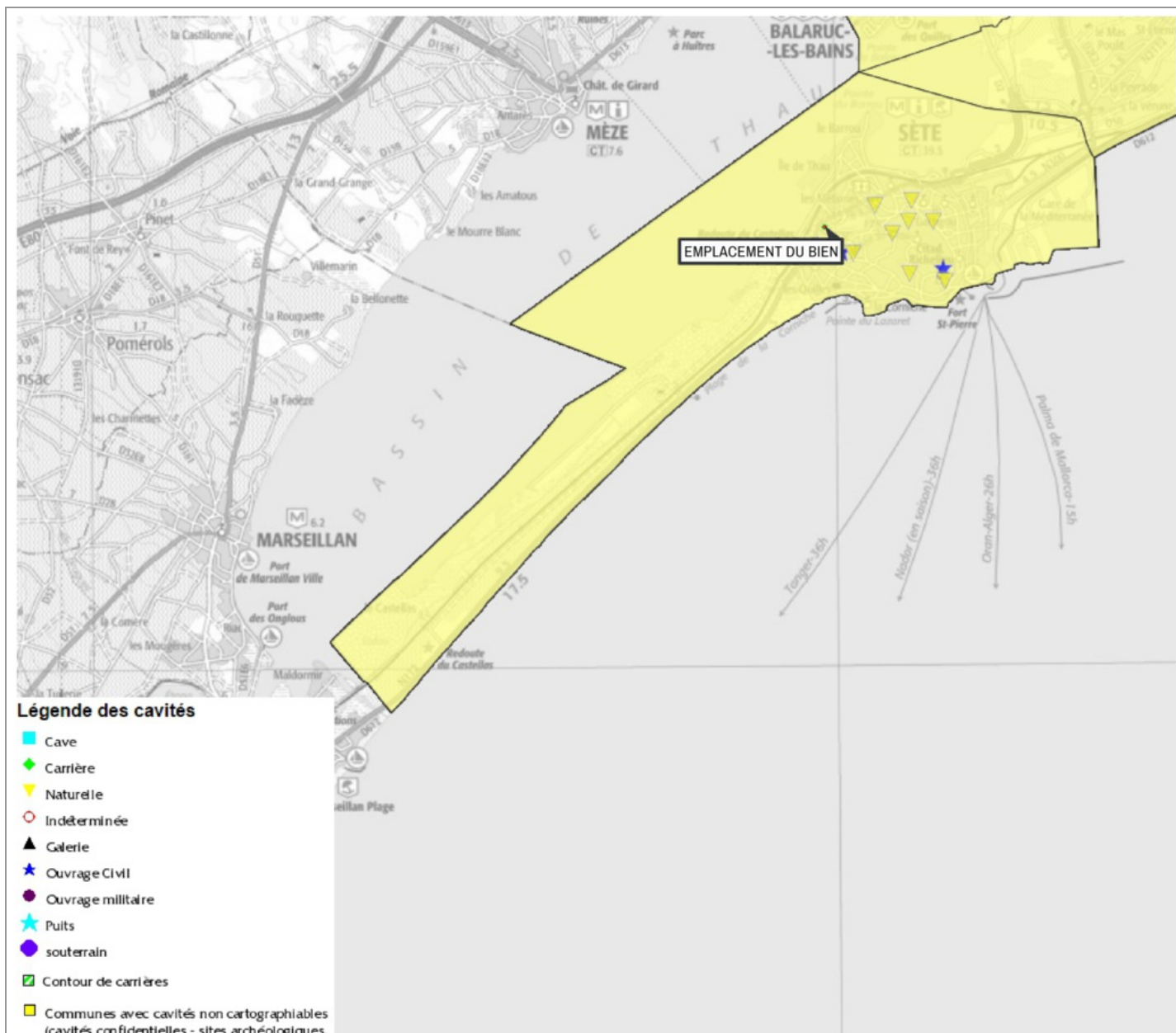
Commune : SETE

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



Carte

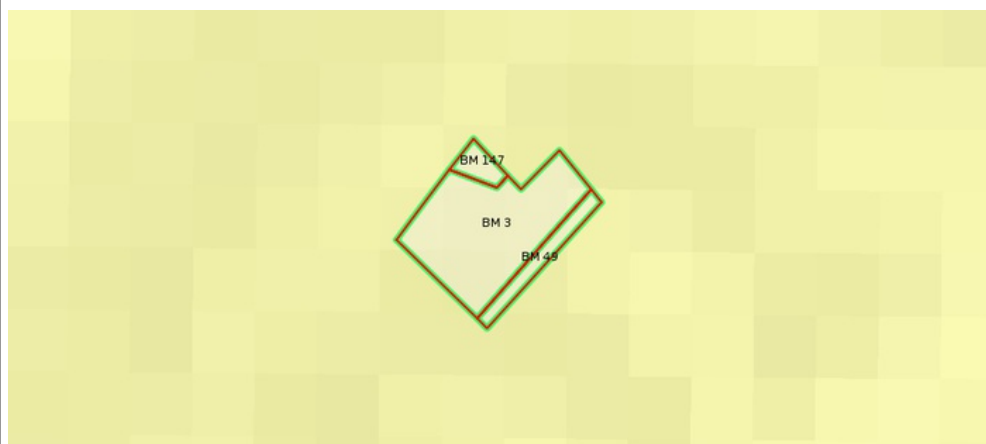
Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

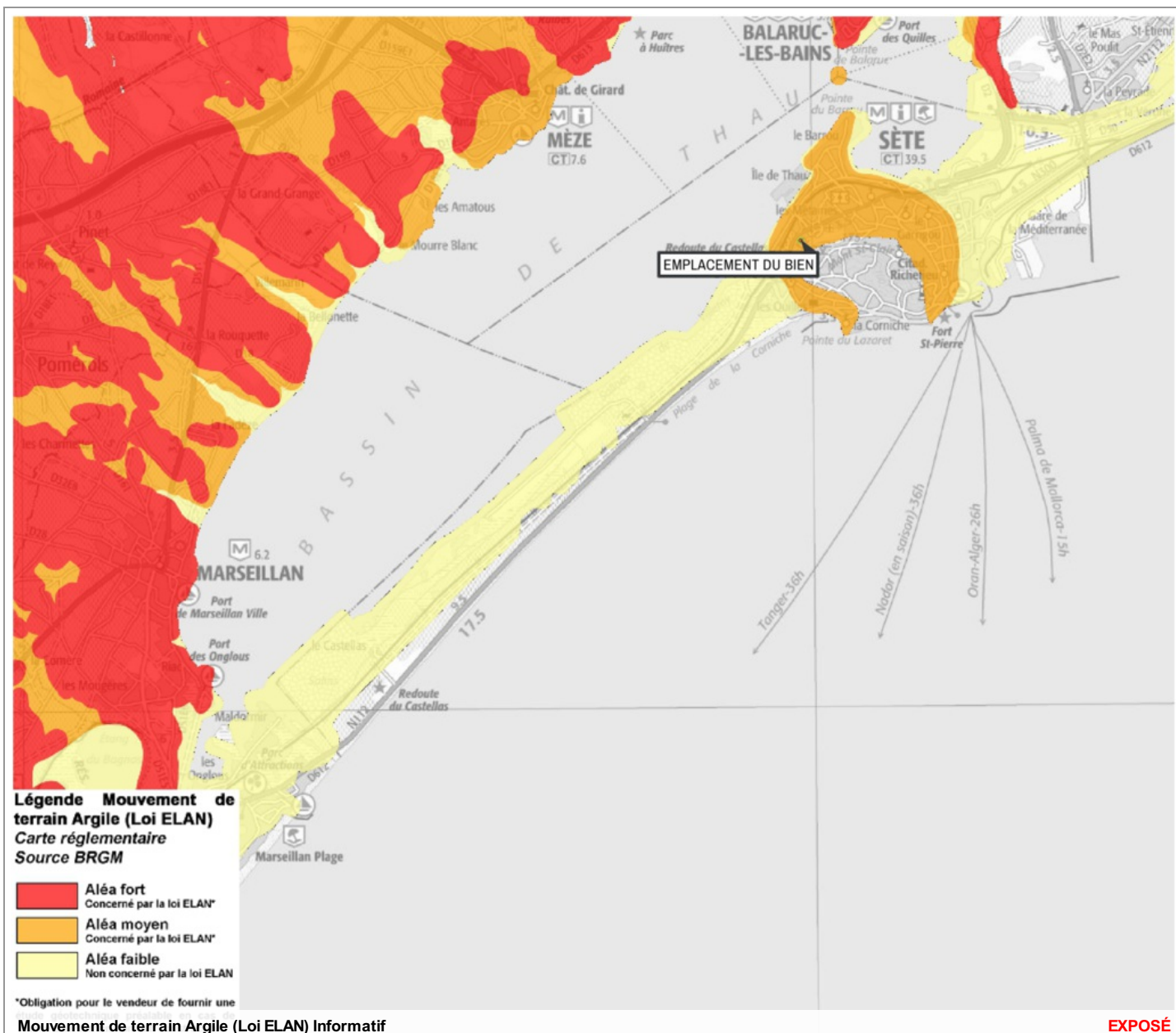


Légende des cavités

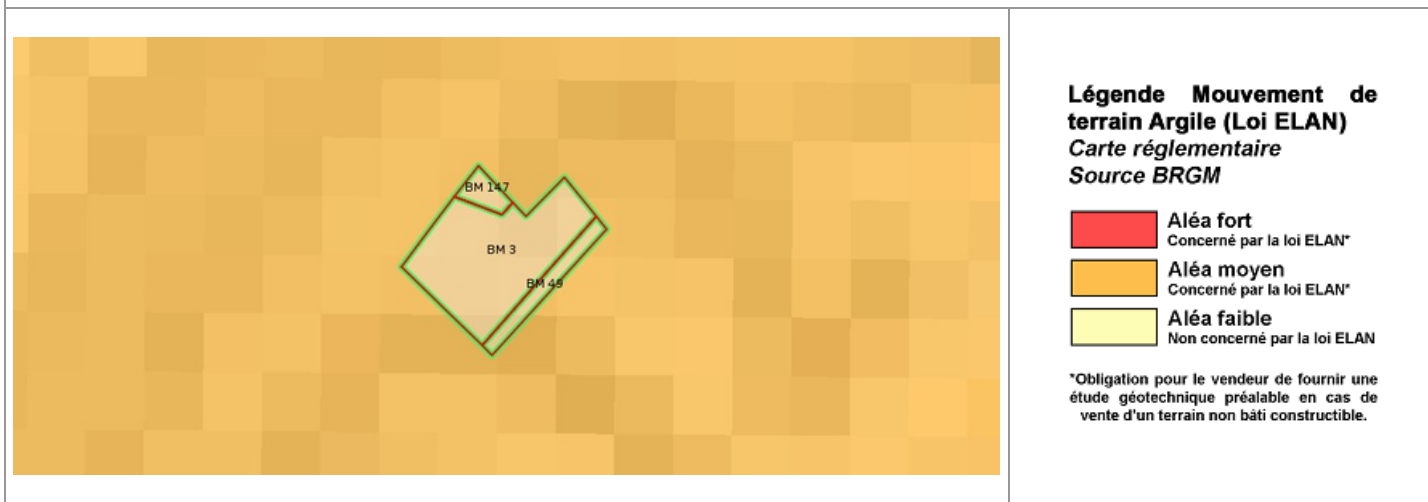
- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ☑ Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiables (cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)

Carte

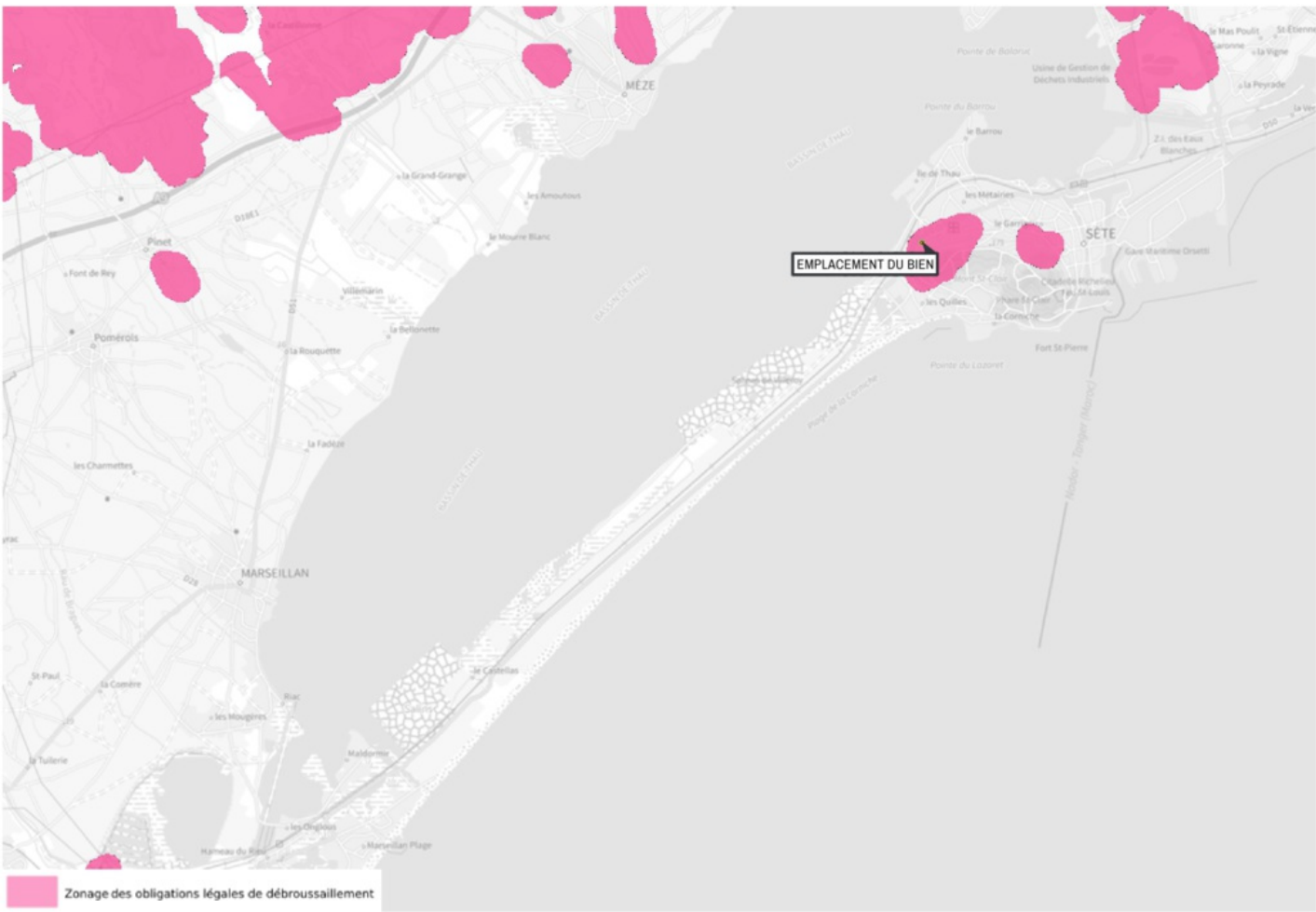
Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Carte
Obligations Légales de Débroussaillage



Obligations Légales de Débroussaillage

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

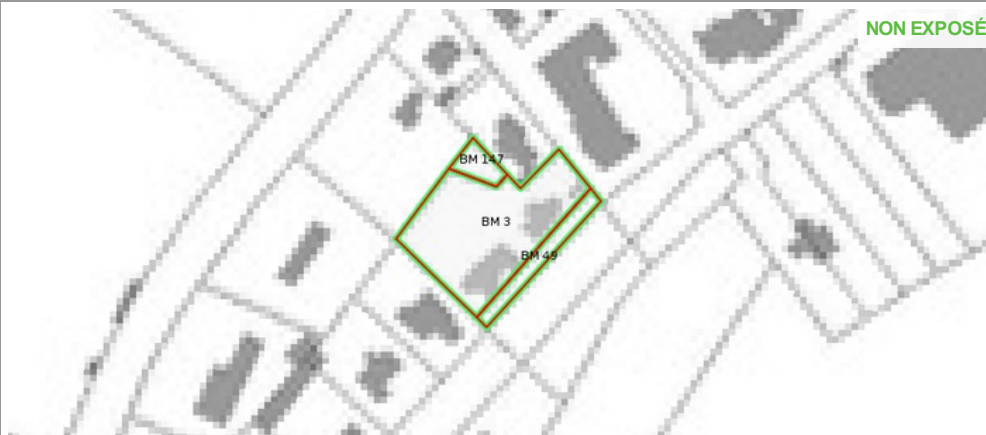


Zonage des obligations légales de débroussaillage

Annexes

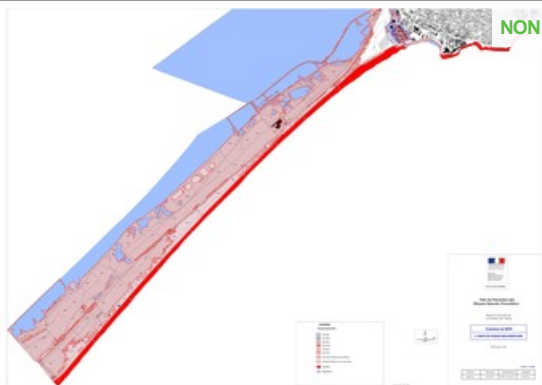
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



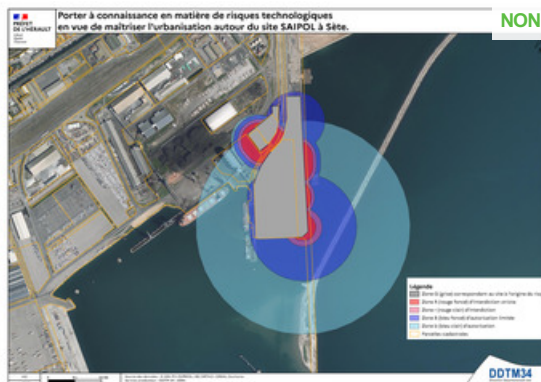
Inondation par submersion marine Approuvé le 25/01/2012

Mouvement de terrain Érosion ou Recul du trait de côtes et de falaises Approuvé



NON EXPOSÉ

Inondation par submersion marine Approuvé le 25/01/2012
Mouvement de terrain Érosion ou Recul du trait de côtes et de falaises Approuvé



NON EXPOSÉ

Effet de Suppression Informatif
Effet Thermique Informatif
Effet Toxique Informatif



NON EXPOSÉ

Effet de Suppression Informatif
Effet Thermique Informatif
Effet Toxique Informatif

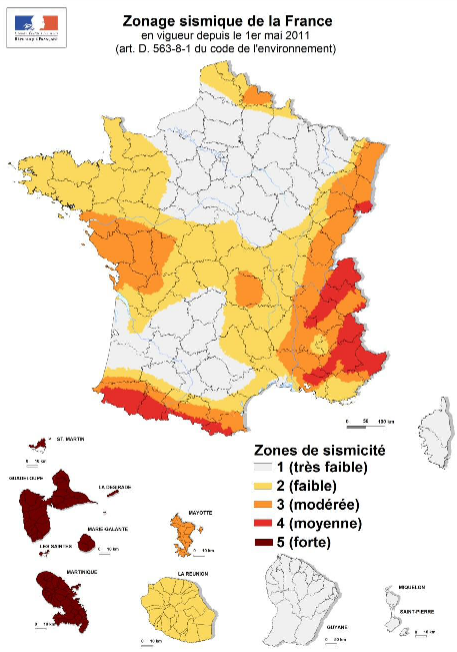
Annexes

Fiche d'information Sismicité



Information acquéreur – locataire (IAL – article L.125-5 du CE)

Le zonage sismique sur ma commune



Le zonage sismique de la France:

Les données de sismicité instrumentale et historique et des calculs de probabilité permettent d'aboutir à l'élaboration d'un zonage sismique. Cette analyse probabiliste représente la possibilité pour un lieu donné, d'être exposé à des secousses telluriques. Elle prend en compte la répartition spatiale non uniforme de la sismicité sur le territoire français et a permis d'établir la cartographie ci-contre qui découpe le territoire français en 5 zones de sismicité: **très faible, faible, modérée, moyenne, forte**. Les constructeurs s'appuient sur ce zonage sismique pour appliquer des dispositions de constructions adaptées au degré d'exposition au risque sismique.

La réglementation distingue quatre catégories d'importance (selon leur utilisation et leur rôle dans la gestion de crise):

I – bâtiments dans lesquels il n'y a aucune activité humaine nécessitant un séjour de longue durée

II – bâtiments de faible hauteur, habitations individuelles

III – établissements recevant du public, établissements scolaires, logements sociaux

IV – bâtiments indispensables à la sécurité civile et à la gestion de crise (hôpitaux, casernes de pompiers, préfectures ...)

Pour les bâtiments neufs		1	2	3	4	5
I		Aucune exigence				
II		Aucune exigence	Règles CPMI-EC8 Zones 3/4		Règles CPMI-EC8 Zone5	
		Aucune exigence	Eurocode 8			
III		Aucune exigence	Eurocode 8			
IV		Aucune exigence	Eurocode 8			

Si vous habitez, construisez votre maison ou effectuez des travaux :

- en **zone 1**, aucune règle parasismique n'est imposée ;

- en **zone 2**, aucune règle parasismique n'est imposée sur les maisons individuelles et les petits bâtiments. Les règles de l'Eurocode 8 sont imposées pour les logements sociaux et les immeubles de grande taille ;

- en **zone 3 et 4**, des règles simplifiées appelées CPMI – EC8 zone 3/4 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles;

- en **zone 5**, des règles simplifiées appelées CPMI-EC8 zone 5 peuvent s'appliquer pour les maisons individuelles.

Pour connaître, votre zone de sismicité: <https://www.georisques.gouv.fr/> - rubrique « Connaître les risques près de chez moi »

Le moyen le plus sûr pour résister aux effets des séismes est la construction parasismique : concevoir et construire selon les normes parasismique en vigueur, tenir compte des caractéristiques géologiques et mécaniques du sol.

Pour en savoir plus:

Qu'est-ce qu'un séisme, comment mesure-t-on un séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/seisme>

Que faire en cas de séisme ? —> <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/que-faire-en-cas-de-seisme>

Annexes

Fiche d'information Obligation Légale de Débroussaillage



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

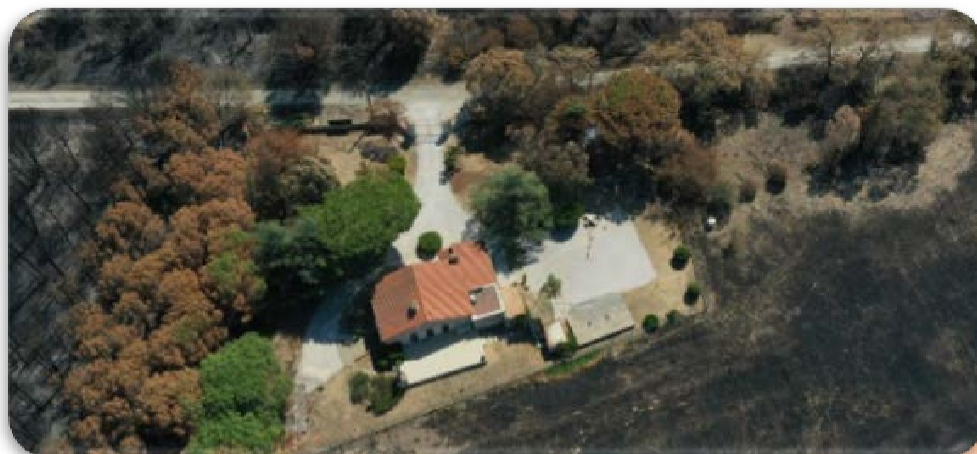
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Maison débroussaillée épargnée par le passage d'un feu - source : ONF, retravaillée

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à réduire la quantité de végétaux et à créer des discontinuités dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives.

Annexes

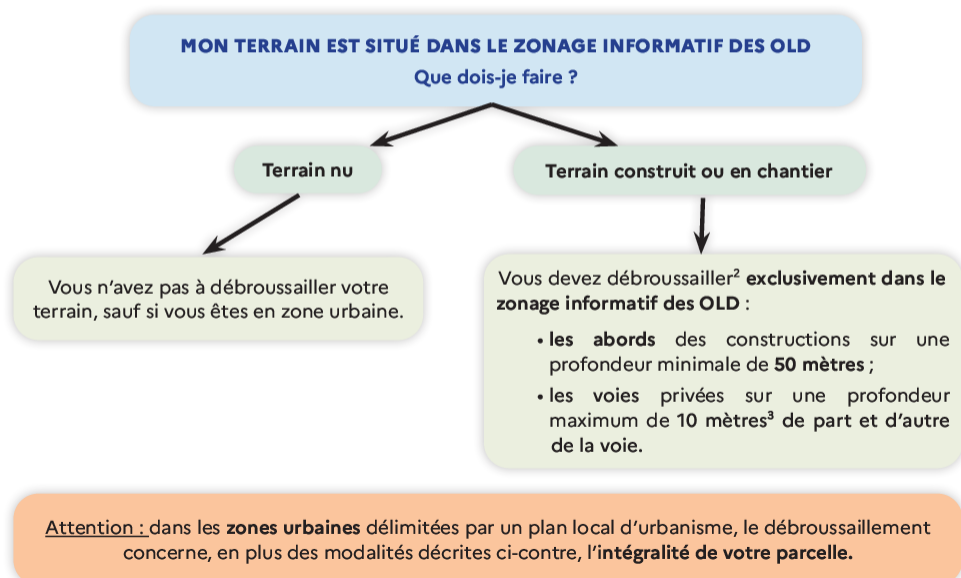
Fiche d'information Obligation Légale de Débroussaillage

Informations acquéreurs - locataires (IAL) Version : Décembre 2024

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-légales-de-débroussaillage>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- ▶ aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- ▶ et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celle-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

- ▶ informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- ▶ vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

Annexes

Fiche d'information Obligation Légale de Débroussaillage

Informations acquéreurs - locataires (IAL) Version : Décembre 2024

Exemple :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en oeuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne **une parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD elle-même**, chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est **responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombent au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombent au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé de **manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en oeuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

Annexes

Fiche d'information Obligation Légale de Débroussaillage

//////////////////////////////// Informations acquéreurs - locataires (IAL) Version : Décembre 2024 //////////////////////////////////

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- **des sanctions pénales** : de la contravention de 5^e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- **des sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte, amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées, exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- **une franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13) - source : ONF

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

- [Site internet de votre préfecture](#)
- jedebroussaille.gouv.fr
- [Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)
- [Page sur les obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)
- [Observatoire des forêts françaises](#)
- [Articles L. 134-5 à L. 134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de la prévention des risques - Décembre 2024

Annexes

Arrêtés



Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Hérault
DDTM 34

Service Eau et Risques

Unité Prévention des Risques
Naturels et Technologiques

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 2012-01-192
en date du 25 janvier 2012
portant approbation du Plan de Prévention des Risques
d'Inondation (PPRI)
de la commune de Sète

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 562-1 à L.562-9 et R 562-1 à R 562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels,

VU l'arrêté préfectoral n°2007-01-1926 du 12 septembre 2007 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques d'inondation sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-03-00561 du 10 mars 2011 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation de la commune,

VU l'avis favorable de la commission d'enquête en date du 05 juillet 2011,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune en date du 07 février 2011,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Général de l'Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon,

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault en date du 09 mars 2011,

VU l'avis réputé favorable du Centre National de la Propriété Forestière,

VU le rapport de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault tirant le bilan de la concertation,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00
Tél. : 04 34 46 62 13 - fax : 04 34 46 62 34
adresse postale : 520, allée Henri II de Montmorency - CS 60 556 - 34 960 Montpellier
cedex 02

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Commune de Sète.

ARTICLE 2 : Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,
- un règlement,
- des documents graphiques,
- des annexes.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la Mairie de Sète,
- de la Préfecture du département de l'Hérault,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault à Montpellier,

ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la Commune de Sète,
- Monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Sète pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, le maire de Sète sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 25 janvier 2012

Le Préfet

Claude BALAND

Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h00

Tél. : 04 34 46 62 13 - fax : 04 34 46 62 34

adresse postale : 520, allée Henri II de Montmorency - CS 60 556 - 34 960 Montpellier
cedex 02

Annexes

Arrêtés



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, risques et nature

Affaire suivie par : pôle risques
Téléphone : 04 34 46 62 10
Mél : ddtm-risques@herault.gouv.fr

Montpellier, le 24 juillet 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2023-07-14102

abrogeant l'arrêté n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 et les arrêtés communaux relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Le préfet de l'Hérault

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.125-2, L.125-5 à L.125-7 et R.125-23 à R.125-27,

Vu la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 236 qui introduit plusieurs évolutions en matière d'information sur les risques applicables depuis le 1er janvier 2023,

Vu le décret du 1^{er} octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques, qui a modifié le contenu et les modalités de cette information,

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Hugues MOUTOUH en qualité de préfet de département de l'Hérault (hors classe) à compter du 19 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral départemental n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listant les communes de l'Hérault concernées par l'obligation d'information,

Vu les arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir l'état des risques et des pollutions,

Considérant que, en application des articles R.125-23 à R.125-27 du code de l'environnement modifiés par le décret du 1^{er} octobre 2022, le propriétaire vendeur ou bailleur d'un bien immobilier exposé est dans l'obligation d'informer l'acquéreur ou le locataire des risques ou pollutions, en produisant un état des risques et des pollutions dès l'annonce immobilière et actualisé à chaque étape de la vente ou de la location,

Considérant que certaines données utiles pour établir l'état de risques et des pollutions sont désormais mises à disposition sur le site Géorisques du Ministère de l'Ecologie (www.georisques.gouv.fr), et ne donnent plus lieu à des arrêtés du Préfet de l'Hérault,

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

1 / 8

DDTM 34
Bât. Ozone, 181 place Ernest Granier
CS60556
34064 MONTPELLIER Cedex 2

Annexes

Arrêtés

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Sont abrogés :

- l'arrêté préfectoral départemental n°2012-01-044 du 9 janvier 2012 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listant les communes de l'Hérault concernées par l'obligation d'information,
- les 293 arrêtés préfectoraux portant information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, listés en annexe au présent arrêté, qui précisent pour chaque commune les documents de référence pour établir l'état des risques et des pollutions,

ARTICLE 2 :

Certaines données utiles pour établir l'état de risques et le document d'information sur les pollutions sont désormais mises à disposition sur le site Géorisques du Ministère de l'Écologie (www.georisques.gouv.fr, rubrique information acquéreurs locataires IAL).

Des informations complémentaires relatives aux plans de prévention des risques naturels prévisibles et technologiques dans l'Hérault sont accessibles sur le portail internet des services de l'État (www.herault.gouv.fr).

Il appartient aux propriétaires vendeurs ou bailleurs de vérifier l'exactitude des informations fournies sur Géorisques et de les compléter à partir d'informations dont il dispose, notamment la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité.

ARTICLE 3 : Publicité

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires listées dans l'arrêté du 9 janvier 2012, ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires.

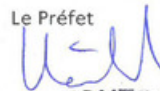
Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État dans l'Hérault. Il fera l'objet d'un avis de publication dans un journal local.

ARTICLE 9 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault, les maires des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet


Hugues MOUTOU

La présente décision peut, dans le délai maximal de deux mois suivant sa notification ou sa publication, faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Préfet de l'Hérault - 34 place des Martyrs de la Résistance - 34062 MONTPELLIER CEDEX 2, soit hiérarchique auprès du Ministre de la Transition écologique - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34000 MONTPELLIER dans le délai maximal de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible via le site www.telerecours.fr

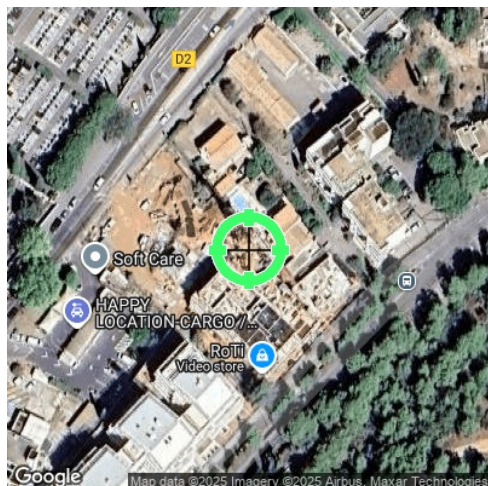
Annexes

Arrêtés

Liste des arrêtés

220	SAINT-FELIX-DE-LODEZ	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-215 du 12 avril 2011
221	SAINT GELY-DU-FESC	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-151 du 27 juin 2012
222	SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2016-05-07297 du 31 mai 2016
223	SAINT-GENIES-DES-MOURGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-152 du 27 juin 2012
224	SAINT-GEORGES-D'ORQUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-153 du 27 juin 2012
225	SAINT-GUILHEM-LE-DESERT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-154 du 27 juin 2012
226	SAINT-GUIRAUD	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-221 du 12 avril 2011
227	SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2017-06-08523 du 07 juillet 2017
228	SAINT-JEAN-DE-BUEGES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-223 du 12 avril 2011
229	SAINT-JEAN-DE-CORNIES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-224 du 12 avril 2011
230	SAINT-JEAN-DE-CUCULLES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2013-03-03054 du 29 mars 2013
231	SAINT-JEAN-DE-FOS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-155 du 27 juin 2012
232	SAINT-JEAN-DE-VEDAS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-156 du 27 juin 2012
233	SAINT-JULIEN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-157 du 27 juin 2012
234	SAINT-JUST	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-158 du 27 juin 2012
235	SAINT-MARTIN-DE-L'ARCON	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-159 du 27 juin 2012
236	SAINT-MARTIN-DE-LONDRES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-160 du 27 juin 2012
237	SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2013-03-03055 du 29 mars 2013
238	SAINT-MAURICE - NAVACELLES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-233 du 12 avril 2011
239	SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-162 du 27 juin 2012
240	SAINT-NAZAIRE-DE-PEZAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-163 du 27 juin 2012
241	SAINT-PARGOIRE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-164 du 27 juin 2012
242	SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-237 du 12 avril 2011
243	SAINT-PONS-DE-MAUCHIENS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-165 du 27 juin 2012
244	SAINT-PONS-DE-THOMIERES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-046-17 du 09 janvier 2012
245	SAINT-PRIVAT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-166 du 27 juin 2012
246	SAINT-SATURNIN-DE-LUCIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-241 du 12 avril 2011
247	SAINT-SERIES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-167 du 27 juin 2012
248	SAINT-THIBERY	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-168 du 27 juin 2012
249	SAINT-VINCENT-DE-BARBAYRARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-169 du 27 juin 2012
250	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-202 du 27 juin 2012
251	SALASC	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-246 du 12 avril 2011
252	SATURARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-206 du 27 juin 2012
253	SAUSSAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-170 du 27 juin 2012
254	SAUSSINES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DDTM34-2017-07-08615 du 06 juillet 2017
255	SAUTEYRARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-250 du 12 avril 2011
256	SAUVIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-171 du 27 juin 2012
257	SERIGNAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-172 du 27 juin 2012
258	SERVIAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-173 du 27 juin 2012
259	SETE	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-174 du 27 juin 2012
260	SIRAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-175 du 27 juin 2012
261	SORBS	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2011-01-799-256 du 12 avril 2011
262	SOUBES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-176 du 27 juin 2012
263	SOUMONT	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-177 du 27 juin 2012
264	SUSSARGUES	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-178 du 27 juin 2012
265	TEYRAN	ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2012-01-1425-179 du 27 juin 2012

Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*

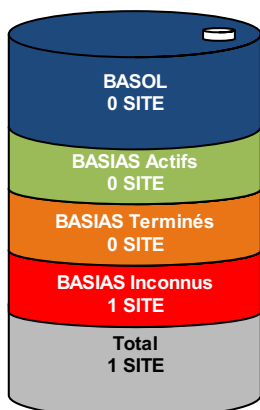


Réalisé en ligne** par Media Immo
Pour le compte de KALIVERIF
Numéro de dossier 1823
Date de réalisation 09/09/2025

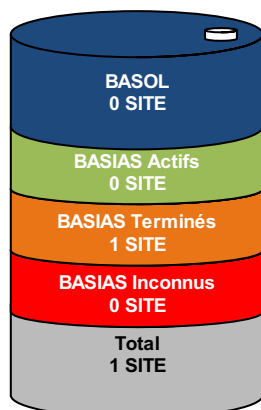
Localisation du bien Programme Kaufman Boulevard Grangent
34200 SETE
Section cadastrale BM 147, BM 3, BM 49
Altitude 30.49m
Données GPS Latitude 43.40511 - Longitude 3.664243

Désignation du vendeur Kaufman & Broad Languedoc
Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de
200m autour du bien



Dans un rayon entre
200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

- ➔ 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par **BASOL**.
- ➔ 2 sites industriels et activités de service sont répertoriés par **BASIAS**.
- ➔ 2 sites sont répertoriés au total.

MEDIA IMMO
124, rue Louis Baudoin
91100 CORBEIL ESSONNES
Tél. 01 60 90 80 85
SIRET 750 675 613 RCS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 09/09/2025

* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL, BASIAS, CASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données **BASIAS**, **BASOL** et **CASIAS**

(gérées par le **BRGM** - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le **MEDDE** - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites BASOL / BASIAS situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

Quels sont les derniers changements ?

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques vient renforcer le formalisme de l'état de pollution des sols. Depuis le 1er janvier 2023, l'ERP doit mentionner le dernier arrêté pris par le préfet sur l'existence d'un SIS, la date d'élaboration, le numéro des parcelles concernées, ainsi que des dispositions réglementaires, tout en reprenant les informations à disposition dans le système d'information géographique (art R125-26 du Code de l'environnement).

Que signifient BASOL, BASIAS et CASIAS ?

➡ **BASOL** : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➡ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). **Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.**

➡ **CASIAS** : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, présentant l'historique des activités industrielles ou de services que se sont succédé au cours du temps. **CASIAS ne préjuge pas d'une pollution effective des sols des établissements recensés.**

Que propose Media Immo ?

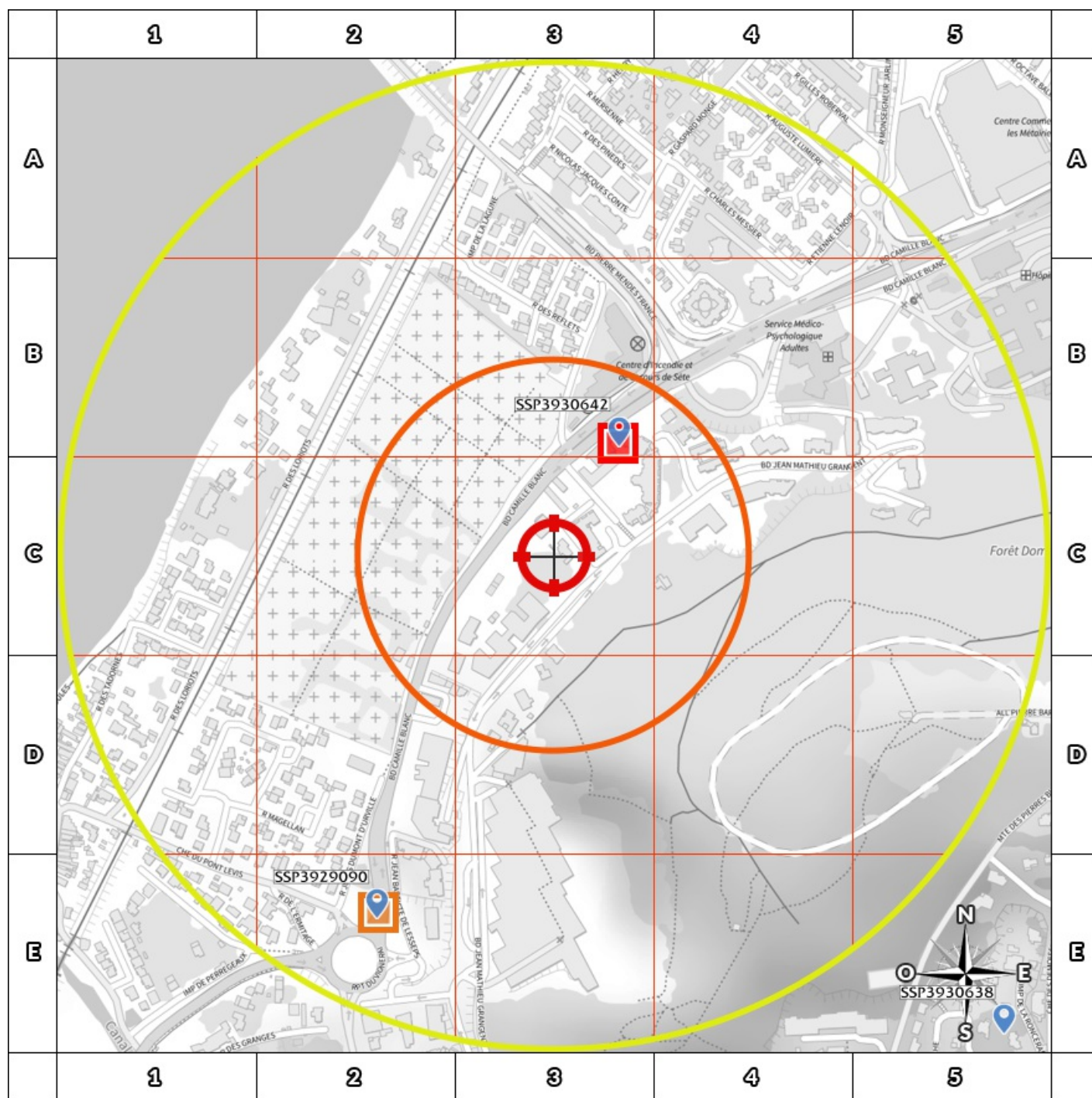
Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**, et sur **CASIAS**.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, **dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution**, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la **résolution du contrat** ou, selon le cas, de **se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer**. L'acquéreur peut aussi demander la **réhabilitation du terrain aux frais du vendeur** lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015)

Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien



-  BASOL : BAse de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
-  BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
-  Sites CASIAS : Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

-  Emplacement du bien
-  Zone de 200m autour du bien
-  Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos   et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Le descriptif complet des sites CASIAS est consultable sur le site <https://georisques.gouv.fr/>.

Inventaire des sites BASOL / BASIAS

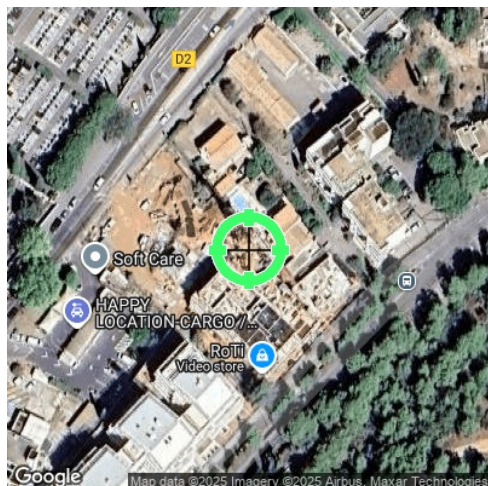
situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Distance (Environ)
B3	SOCIETE ALQUIER LOUIS	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	130 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Distance (Environ)
E2	SOCIETE CHAUVAIN GUSTAVE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	401 m

Nom	Activité des sites non localisés
Aucun site non localisé	

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en ligne** par Media Immo
Pour le compte de KALIVERIF
Numéro de dossier 1823
Date de réalisation 09/09/2025

Localisation du bien Programme Kaufman Boulevard Grangent
34200 SETE
Section cadastrale BM 147, BM 3, BM 49
Altitude 30.49m
Données GPS Latitude 43.40511 - Longitude 3.664243

Désignation du vendeur Kaufman & Broad Languedoc
Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

*** Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.**

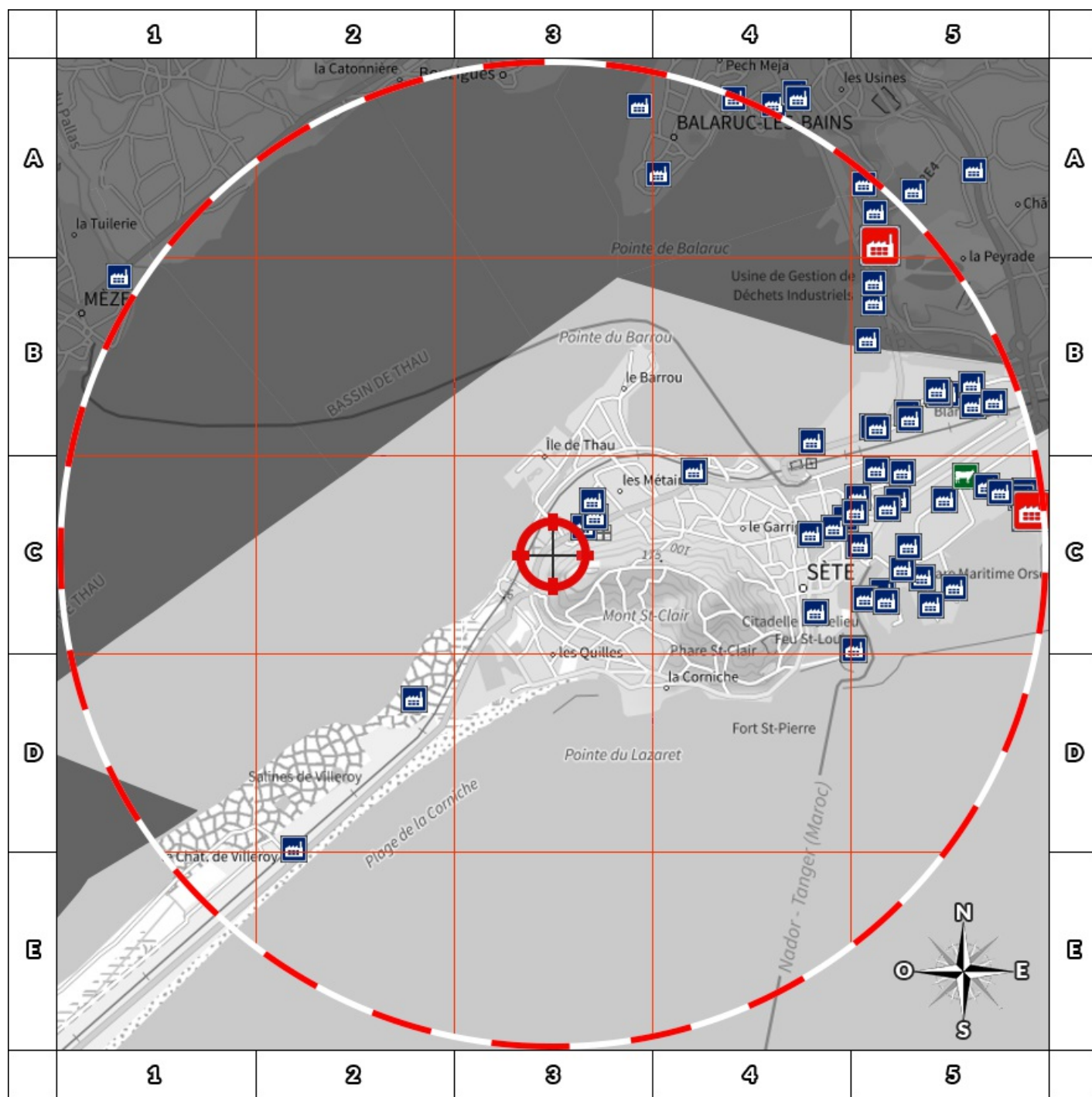
**** Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.**

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Cartographie des ICPE
Inventaire des ICPE

Cartographie des ICPE

Commune de SETE (34200)



-  Usine Seveso
-  Usine non Seveso
-  Carrière
-  Emplacement du bien

-  Elevage de porc
-  Elevage de bovin
-  Elevage de volaille
-  Zone de 5000m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos      et .

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

Inventaire des ICPE

Commune de SETE (34200)

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACOV RAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACOV RAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF demantelement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNIFERT France SA	Impasse Crévécœur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoyement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF demantelement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNIFERT France SA	Impasse Crévécœur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNIFERT France SA	Impasse Crévecœur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACOV RAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	ZI portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34201 Sète cedex 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF demantelement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone portuaire Quai minéralier Darse n°2 CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Communauté Agglomération Bassin de Thau	Lieu-dit Villeroy 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoyement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	ANGIBAUD ET SPECIALITES	Parc aquatechnique RUE DE BRUXELLES 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SEPAB (SARL)	QUAI D - 200 route de Pontmartin CIDEX n°21 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	NAVALE FRANCAISE	176 ROUTE DE MONTPELLIER BP 6 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF demantelement Royal	Le Môle Saint Louis 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoyement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	BIRON SA	2 QUAI D'ORIENT BP 156 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CA SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE	ZI Les Eaux Blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LAFARGE Ciments SA	Zone portuaire - Quai H darse n° 2 CS20032 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACOV RAC	Bassin au Pétrole Zone portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sté Méditerranéenne de Nettoyement	924, ZI des Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	UNIFERT France SA	Impasse Crévécœur ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES CHAIS DU SUD	912 ROUTE DE MONTPELLIER BP 334 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO	D2 route de Balaruc, 34 202 Sète Cedex (adresse postale) zone portuaire parcelle 27 section CL (adre 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LISTEL DLSA LOUIS CHATEL REMY ...	CHATEAU DE VILLEROY RN 112 BP 126 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETABLISSEMENTS PREAU & COMPAGNIE	256 AV G MARTELLI rte de Montpellier BP 203 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	TOTAL MARKETING FRANCE	Relais du Triolet 134, bd de Verdun 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SAS LES VINS SKALLI	278 AVENUE DU MARECHAL JUIN 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre Hospitalier Bassin de Thau	BP 475 Bd camille Blanc 34207 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDITERRANEE PECHE	40 QUAI MAXIMIN LICCIARDI 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE	BOULEVARD CAMILLE BLANC 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	LES VINS SKALLI	9 Quai Paul Riquet 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF - Aire de démantèlement	Môle Saint Louis 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF Démantèlement Péniche Bureau du Port	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE ROUTIER	AVENUE DES EAUX BLANCHES ZI LES EAUX BLANCHES 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	AUCHAN Hypermarché - SETE	Boulevard Camille Blanc 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CEMIN'LOG	Port de sète zone 23 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SOCIETE D'EXPLOITATION DU GARAGE ROUTIER	AVENUE DES EAUX BLANCHES ZI LES EAUX BLANCHES 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	ETS PUB REG PORT SUD DE FRANCE	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN Hypermarché - SETE	Boulevard Camille Blanc 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SETHELEC CENTRALE DE COGENERATION SETE	Zone industrielle et portuaire Quai J Darse n°2 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DERICHEBOURG (PURFER)	Av. des Eaux Blanches ZI des Eaux Blanches 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF Démantèlement Péniche Bureau du Port	quai Paul Riquet 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Centre_Grains	Zone portuaire darse n°2 Zone Industrielle Portuaire Cedex 14 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

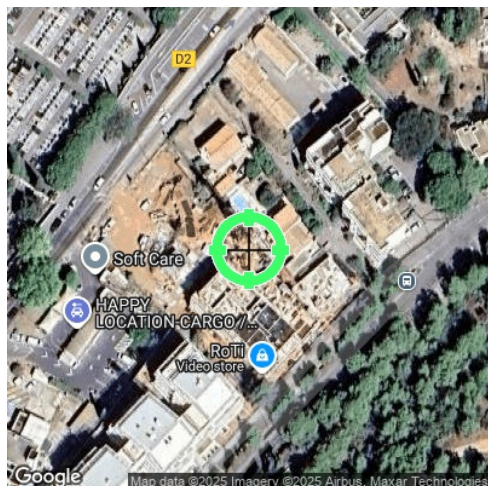
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	STOCK IMPORT	chez SOGEMA Avenue Jean Monnet 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PSF - TERMINAL FRIG -EX RTS	1 quai Philippe Régy BP 10853 34201 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	MEDIACO VRAC_SSP	Bassin au Pétrole Zone Portuaire 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CAR A BOSSES SARL	16, rue d'Ingril ZI des eaux blanches 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	Hangars de stockage SOGEMA-CEREOL Port de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHATS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TJM DEMOLITION	ZI DES EAUX BLANCHES 85 avenue des eau blanches 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHATS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	GRAND SUD VINS - GSV	238 RTE DE MONTPELLIER 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FRANCE ALCOOLS	34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à moins de 5000m du bien					
	Valeur Initiale	SPINELLI	646, route de Montpellier 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	BOETTO	4, quai Louis pasteur 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TIMAC AGRO (ex SUD FERTILISANTS-AGRIVA)	Usine de pointe courte BP 139 34202 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHATS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	HYDRO AZOTE SPECIALITES	BP 354 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	AUCHAN SETE (Station-service)	Les Métairies bld Camille Blanc 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	PORT SUD DE FRANCE	quai F du bassin Colbert Zone portuaire de SETE 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	SILO DE LA MEDITERRANEE	Port de Sete 14 Môle Masselin 34200 Sète	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Saipol	Zone industrielle portuaire, quai J BP 423 34200 Sète	En exploitation avec titre	Seveso Seuil Bas
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	DEMOLITION AUTO PIECES	ZI les eaux Blanches 34200 SETE	En fin d'exploitation	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	Sea_Invest	Zone industrielle portuaire Quai Mineralier - CS 10068 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PEREZ FILS	ZI DES EAUX BLANCHES 34200 SETE	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	TOTAL dépôt de SETE	Zone portuaire BP 197 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CHALUTIERS COOP. D'ACHATS	Môle Saint Louis dépôt de carburant 34200 Sète	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	CARTEMBAL	52, quai des Moulins BP 28 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	FLEXSYS	BP 163 ZI les Eaux Blanches 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON
	Valeur Initiale	PAPREC ENERGIES ETANG DE THAU	ZI les Eaux Blanches 19 rue d'Ingril 34200 Sète	En exploitation avec titre	Non Seveso
				INCONNU	OUI
	Valeur Initiale	GESTION DE DEPOTS D'HYDROCARBURES	Bassin aux pétroles 34200 SETE	Inconnu	Non Seveso
				INCONNU	NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
ICPE situées à plus de 5000m du bien			
Aucun ICPE à plus de 5000m du bien sur la commune SETE			

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	KALIVERIF
Numéro de dossier	1823
Date de réalisation	09/09/2025
Localisation du bien	Programme Kaufman Boulevard Grangent 34200 SETE
Section cadastrale	BM 147, BM 3, BM 49
Altitude	30.49m
Données GPS	Latitude 43.40511 - Longitude 3.664243
Désignation du vendeur	Kaufman & Broad Languedoc
Désignation de l'acquéreur	

* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT

Non exposé	000 BM 147, 000 BM 3, 000 BM 49
------------	---------------------------------

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Nuisances Sonores Aériennes**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Cartographie
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes

Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeubleProgramme Kaufman Boulevard Grangent
34200 SETE**Cadastre**

BM 147, BM 3, BM 49

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

¹ oui ☐ non ☒révisé ☐approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

² oui ☐ non ☒² si oui, les travaux prescrits ont été réalisésoui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

¹ oui ☐ non ☒révisé ☐approuvé ☐

date

¹ si oui, nom de l'aérodrome :**Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit**

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A ¹
forte☐zone B ²
forte☐zone C ³
modérée☐zone D ⁴☐¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compteConsultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>
Plan disponible en Prefecture et/ou en Mairie de SETE**Vendeur - Acquéreur**

Vendeur

Kaufman & Broad Languedoc

Acquéreur

Date

09/09/2025

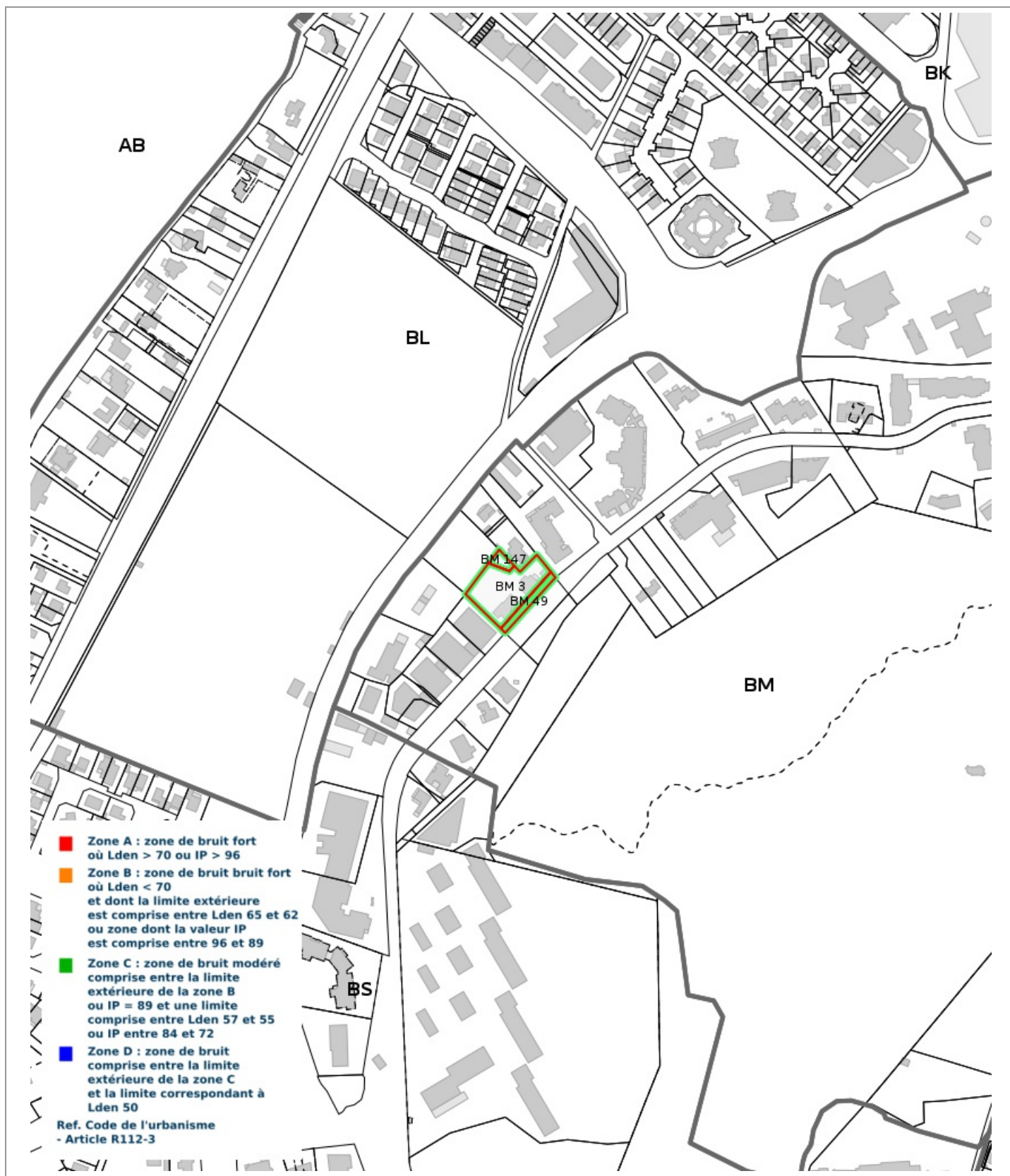
Fin de validité

09/03/2026

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodrômes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004